

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

6^{ème} SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR :
LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE

PAR

MONSIEUR MOHAMMED LOULICHKI,
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT
DU ROYAUME DU MAROC

Genève, le 25 Septembre 2007

Je vous remercie.

Je tiens à remercier leurs excellences les Ambassadeurs Najat El Hajjaji et Juan Martabit ainsi que Mme la Haut Commissaire adjointe pour la présentation lucide et édifiante de leurs rapports respectifs.

Monsieur le Président,

Nous nous félicitons chaleureusement de l'excellente manière avec laquelle Mme El Hajjaji a conduit les travaux de la session d'organisation du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de Durban, ce qui a abouti à l'adoption par consensus, de plusieurs décisions d'une extrême importance pour le suivi des travaux devant nous amener à la tenue de la Conférence.

Nous sommes persuadés que conformément aux décisions adoptées par l'Assemblée Générale, le Conseil des droits de l'Homme et le Comité préparatoire, la Conférence d'examen apportera une contribution fondamentale pour notre quête universelle de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Nous estimons que la Conférence devrait examiner et évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, tout en accordant, également, une attention particulière aux nouvelles manifestations de racisme et d'intolérance, afin de leur trouver les solutions promptes et idoines.

Il est certain que les premiers jalons et les fondements de la tenue et je dirai même, de la réussite de la Conférence d'examen de Durban ont été mis en place, par consensus, durant la session d'organisation du Comité préparatoire, et nous espérons que cet esprit de coopération et de compromis règnera durant tout le processus, ce qui aura un impact très positif sur nos efforts visant l'élimination de toutes les formes de racisme et de discrimination raciale. Nous sommes certains que les qualités personnelles et professionnelles de l'Ambassadeur El Hajjaji contribueront largement à cette fin.

Monsieur le Président,

Ma délégation accorde une grande importance à tous les mécanismes qui ont été mis en place pour assurer le suivi et la mise en œuvre de la Déclaration et du programme d'action de Durban. Je voudrais, à cette occasion, saluer les efforts louables entrepris, depuis plusieurs années, par l'Ambassadeur Juan Martabit à la tête du Groupe de travail intergouvernemental pour le suivi de la DDPA. Le Groupe, à travers ces débats, conclusions et recommandations, a enrichi et contribué largement aux efforts visant l'opérationnalisation et l'application de plusieurs engagements entrepris à Durban. Nous attendons que le Groupe de travail puisse pleinement contribuer au processus préparatoire de la Conférence de Durban.

Monsieur le Président,

Nous avons eu l'occasion, la semaine dernière, lors de l'examen du rapport de M. Doudou Diène, d'intervenir plus en détail, concernant la question de la diffamation des religions et l'atteinte aux symboles religieux. Je voudrais réitérer, à cet égard, que le Maroc, pays épris des valeurs de paix et de tolérance, a toujours appelé au dialogue entre les différentes civilisations, religions et cultures et a rejeté avec force la diffamation ou l'atteinte à une quelconque religion ou à ses symboles.

Malheureusement, force est de constater la montée, ces dernières années, de différents actes et manifestations de diffamation de la religion islamique et d'atteinte à ses symboles les plus vénérés. Il est fondamental que la communauté internationale, collectivement et individuellement, redouble d'efforts pour faire face à ces manifestations et à toutes répercussions indésirables qu'elles pourraient engendrer.

Il est très important que notre Conseil et d'autres mécanismes onusiens des droits de l'Homme puissent examiner sérieusement la relation et la corrélation entre la liberté d'opinion et d'expression que nous appuyons fermement, et les différentes manifestations de haine religieuse, raciale, ethnique et autres, en conformité avec l'article 20 du Pacte sur les droits civils et politiques, l'article 5 de la CERD et les autres instruments internationaux pertinents. Le Haut Commissariat, à travers ses rapports, pourrait également contribuer à ces réflexions.

Je vous remercie.